

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00774

Numéro SIREN : 820 971 083

Nom ou dénomination : 22 BARBER STREET

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002035

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise		SASU 22 BARBER STREET		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		22 rue Gambetta 42000 SAINT-ETIENNE				
Numéro SIRET*		8 2 0 9 7 1 0 8 3 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 30/04/2019		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030	229	930
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	229	930
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		367
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074	603	603
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		2 735
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098		3 705	
Total général (I + II)		110	112	229	4 636	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		100	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		10	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		265	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		( 6 543 )	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		( 6 167 )		
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		5 168	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)		169	128	5 635	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		10 804		
Total général (I + II + III)		180		4 636		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	360	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU 22 BARBER STREET Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N clos le 30/04/2019

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Ventes de marchandises\*, Production vendue (biens, services\*), Production stockée\*, Production immobilisée\*, Subventions d'exploitation reçues, Autres produits, Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Achats de marchandises\*, Variation de stocks (marchandises)\*, Achats de matières premières et autres approvisionnements\*, Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)\*, Autres charges externes\*, Impôts, taxes et versements assimilés, Rémunérations du personnel\*, Charges sociales (cf. renvoi 380), Dotations aux amortissements\*, Dotations aux provisions, Autres charges (fiscals, cotisations), Total des charges d'exploitation (II)

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 ( 4 343)

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Produits financiers, Produits exceptionnels, Charges financières, Charges exceptionnelles (amortissements, constructions), Impôts sur les bénéfices\*

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 ( 6 543)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 312 314 6 543

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Rémunérations et avantages personnels non déductibles\*, Amortissements excédentaires, Provisions non déductibles\*, Impôts et taxes non déductibles\*, Divers\*, Fraction des loyers à réintégrer, Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime, Entreprises nouvelles (44. sexties), Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies), ZRD (44. terdecies), Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies), ZFA (44. quaterdecies), Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies), Créance due au report en arrière du déficit, Déduction exceptionnelle (art 39 decies)

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 354 4 627

Table with 4 columns: Description, Subtotal, Total, and Grand Total. Rows include: Déficit de l'exercice reporté en arrière, Déficit antérieurs reportables :\* 285 dont imputés sur le résultat

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 372 4 627

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/05/2018 au 30/04/2019



Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 22 BARBER STREET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2019, dont le total est de 4 636 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 543 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/02/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 284 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	800	361		1 160
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>361</b>		<b>1 160</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		229		230
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>229</b>		<b>230</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>931</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		361		361
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>361</b>		<b>361</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 603 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	603	603	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>603</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 804 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 168	5 168		
Dettes fiscales et sociales	5 507	5 507		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	129	129		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>10 804</b>	<b>10 804</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	129			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 129 euros.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 200
Dettes provis. pr congés à payer	841
Charges sociales s/congés à payer	143
Etat - autres charges à payer	145
<b>Total</b>	<b>5 329</b>

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	31 155		31 155
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>31 155</b>		<b>31 155</b>

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

-  
-

**22 BARBER STREET**

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros  
Siège social : 22, rue Gambetta – 42000 SAINT-ETIENNE  
820 971 083 RCS SAINT-ETIENNE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 31 OCTOBRE 2019**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 30 avril 2019**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2019 s'élevant à - 6 543,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- <b>6 543 euros</b>
En totalité au compte « Report à nouveau »	- 6 543 euros

Le compte « Report à Nouveau » s'élèverait ainsi à -6 278,00 euros.

L'Associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifiée conforme  
Le Président  
M. Mohamed CHAFCHAFI

